

## Succession casse tete, help

## Par ironina, le 11/03/2015 à 15:07

## Bonjour

Mon papa est décédé en octobre 2014, la succession débute... la notaire chargé de la succession ne prend jamais mes appels suite au dossier, me renvoie tous les courriers avec la formule délicate " je vous laisse le soin de faire le nécessaire"..

Nous tournons en rond , nous n'avons toujours pas signé l'acte de notoriété , ce qui bloque tout avancement.

Ma maman étant décédée en décembre 2010 , avec mon papa avions rencontrés la notaire. [s]Là elle nous réclame la somme de 2700 € . A quoi correspond cette somme ?[/s] mes parents étant mariés sous le régime de la communauté , au dernier vivant.

A ce jour , la notaire ne nous a pas indiqué ses frais.

[s]Pouvons nous changer de notaire? Quels frais nous seront réclamés ?[/s]